

Un Plan d'Urgence et d'Intervention Communal

Extrait du bulletin communal de septembre 2004

Suite aux différents événements tragiques engendrés ces dernières années en Belgique par de grandes catastrophes, il est apparu indispensable de nous préparer à une hypothétique situation d'urgence que nous aurions à gérer sur le territoire communal. Parmi les exemples récents, tout le monde aura en mémoire le crash aérien de Somme-Leuze et l'explosion au zoning industriel de Ghislenghien.

Pouvoir réagir rapidement et efficacement implique la conception d'un Plan d'Urgence et d'Intervention. Ce Plan, conçu par le Bourgmestre, a été soumis pour avis, à l'occasion de plusieurs réunions, aux différentes disciplines susceptibles d'intervenir lors d'une catastrophe, à savoir :

- discipline 1 : les services d'incendie
- discipline 2 : les secours médicaux et sanitaires (SAMU, Ministère des Affaires sociales, de la Santé Publique et de l'Environnement,...)
- discipline 3 : la police
- discipline 4 : l'appui logistique (Croix Rouge, Protection civile, Armée).

Le Plan d'Urgence et d'Intervention Communal a pour vocation d'identifier l'ensemble des intervenants à mobiliser pour faire face à une catastrophe et déterminer les tâches précises à attribuer à chacun.

Le Plan comporte trois parties :

- **Partie I** : les modalités de circulation de l'information entre les intervenants ainsi que les tâches spécifiques qui leur incombent.

Les missions dévolues aux différentes structures d'accueil et d'informations y sont également précisées.

- **Partie II** : un répertoire des entreprises qui emploient plus de cinq personnes, des collectivités et des rassemblements divers (camps de mouvements de jeunesse, écoles, ...) qui pourraient être le théâtre d'un accident important.

- **Partie III** : un répertoire des hébergements avec pour chacun d'eux une fiche descriptive (capacité d'accueil, présence d'une cuisine, accès aux personnes à mobilité réduite, existence de sanitaire, etc.)

Le Plan a été approuvé par le Conseil communal en date du 19 août. Il est actuellement soumis à l'approbation du Ministre de l'Intérieur et du Gouverneur de la Province.

La recherche d'informations a été utilement réalisée par les services communaux que je remercie pour leur bonne collaboration.

*Le Bourgmestre,
Benoît TRICOT.*